

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTRIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 01083

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : OUAKKAS BRAHIM

Date de naissance : 01.06.1946

Adresse : 8 Rue CHAKIB ARSALANE 2^e Moulay A
Champs de Course Fès

Tél. : 06 66 135 753

Total des frais engagés :

927,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur AKESBI Thami
Cardiologue Fès
INP : 141004119
ICF : 001687107000087

Date de consultation : 10 MARS 2020

Nom et prénom du malade : OUAKKAS BRAHIM

Age : 71 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Fès

Le : 10 / 03 / 2020

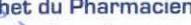
Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 MARS 2020	CR	KW	300,00	Docteur ALEXANDRE FOIS Cardiologue FES INP : 141004119 CE : 001687107000087

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
FEES - G. Baudre 1/LOT MICHALIN PHARMACIE MALAISIE 	10/03/2023	897,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient			
				COEFFICIENT DES TRAVAUX		
				MONTANTS DES SOINS		
				DEBUT D'EXECUTION		
				FIN D'EXECUTION		
	O.D.F PROTHESES DENTAIRES 	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX	
		$ \begin{array}{r l} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & 00000000 \quad 00000000 \\ B & 35533411 \quad 11433553 \end{array} $			MONTANTS DES SOINS	
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS	
					DATE DE L'EXECUTION	
		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Thami AKESBI

Spécialiste des maladies du Cœur et des vaisseaux

Diplômé des Universités de Paris

Diplômé d'échocardiographie et de Cardiologie Congénitale et Pédiatrique

Ancien Assistant des hôpitaux de la région parisienne



الدكتور التهامي أكسيبي
اختصاصي في أمراض القلب و الشرايين

خريج جامعات باريس

مجاز في الإيكوغرافيا و في أمراض القلب
الخلفية و للطفل

طبيب مساعد سابق بمستشفيات ضواحي باريس

10/03/2020

MR OUAKKAS BRAHIM

MATIN	MIDI	SOIR
-------	------	------

APRES REPAS

$209,00 \times 3 - 627,00$

1. APROVASC 300 MG CP /10

Docteur AKESBI Thami
Cardiologue Fès
INP: 00168710700087

TRAITEMENT CONTINU

QSP 3 MOIS

A REVOIR DANS 3 MOIS

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/10mg B26
Cp Pel
PPV : 209,00 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/10mg B26
Cp Pel
PPV : 209,00 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/10mg B26
Cp Pel
PPV : 209,00 DH



Hay Badre 1 Lot. Mehdî N 9
Dn. TOUZANI Faâima Zohra
Fes - 05 35 96 22 47

PHARMACEIE MALAIKA
Dn. TOUZANI Faâima Zohra
Fes - 05 35 96 22 47

T. 627,00

المحمول : 06 61 19 50 96

شارع الجيش الملكي زنقة الشريف الراضي عمارة الناج فاس الهاتف 03 08 08 50 77

AV. des FAR - Rue Charif Radi Imm Taj FES - Tel 08 08 50 77 03

E-mail : takesbi@yahoo.com